



## **PRIMES**

L'Etat oblige les vendeurs d'énergie (carburant, gaz, électricité et fioul), appelés les obligés (EDF, ENGIE, etc...) à inciter les ménages à réduire leur consommation d'énergie.

## **ANAH**

L'Agence Nationale de l'Habitat est un organisme public offrant des subventions aux ménages. Cette aide permet d'effectuer des travaux d'amélioration du logement afin que celui-ci soit mis aux normes.

## **PRÊT À TAUX ZÉRO**

Le PTZ vous permet de financer une partie de la construction de votre future maison. Il se cumule avec un ou plusieurs autres prêts.

## **CREDIT D'IMPOTS**

Le montant de cette déduction fiscale est de l'ordre de 30%.

Le but est d'alléger les dépenses des ménages afin d'optimiser les travaux énergétiques.